

SESSIONI URDINARIA DI U 2021

RIUNIONI DI U 15 d'aprili di u 2021

N° 2021 /M2/ 48

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA ARTHUR SOLINAS A NOMU DI U GRUPPU
GHJUVENTU PAOLINA A DESTINAZIONI DI U PRISIDENTI DI U CUNSIGLIU
ESECUTIVU DI CORSICA E DI U PRISIDENTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Ughjettu : I Soldi corsi : Situazioni attuali è da vena

Messieurs les Présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse, Le 4 juillet 2018, l'Assemblée di a Ghjuventù se réunissait en séance plénière dans ce même hémicycle. Lors de cette session, une motion relative à la réflexion autour de la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à destination des étudiants corses contraints de quitter l'île pour suivre des études dans des filières non dispensées à l'Université de Corse et, plus largement en Corse, déposée par Don Joseph LUCCIONI, conseiller de cette assemblée, au nom du groupe « Custruimu l'avvena », fut adoptée par notre institution. Par cette motion, l'Assemblée di a Ghjuventù demandait - je cite - « à l'Assemblée de Corse une réflexion sur le principe d'un tel dispositif, ainsi que sur la faisabilité technique, juridique et financière, de sa conception et de sa mise en œuvre » tout en réaffirmant que l'objectif principal restait, à terme, une augmentation de l'offre disciplinaire en Corse s'agissant de l'enseignement supérieur ; il était également formulé le souhait que ce dispositif soit pensé conformément aux principes de justice et d'équité de manière à ne pas créer de rupture d'égalité au détriment des étudiants suivant un cursus en Corse. Aussi, sur la méthode, les conseillers avaient émis la demande d'être associés à ces travaux de réflexion. Si, comme le rappelle ladite motion, l'objectif prioritaire et fondamental réside dans la diversification et la hausse du nombre de formations supérieures proposées en Corse, notamment via l'implantation de filières aujourd'hui absentes, afin de doter notre pays d'un pôle d'études supérieures toujours plus attractif, dynamique et novateur, il n'en demeure pas moins qu'en l'état actuel, ce sont

bien plusieurs centaines de jeunes Corses qui sont contraints de s'exiler pour suivre le cursus de leur choix, dès lors que celui-ci n'est pas proposé ici. Qu'il me soit permis - au passage - de rappeler l'histoire et de rendre hommage à ceux qui, hier comme aujourd'hui, se sont battus et se battent pour rattraper un retard historique, produit d'une politique délibérée de l'État français en Corse avec la passivité et la complaisance de ses relais locaux. En effet, l'on peut aisément supposer que la réalité de l'offre de formation actuelle en Corse aurait été toute autre si la politique étatique de mise sous tutelle et de non (mal-) développement de la Corse n'avait pas conduit à la fermeture d'une Université, ouverte au XVIIIème siècle par Pasquale Paoli, tant prometteuse et porteuse d'espoir pour l'avenir. Aussi qu'aurait été cette réalité sans les luttes estudiantines et nationalistes dans les années 1970 pour la réouverture de l'Université de Corse ? Considérant la maxime de Pasquale Paoli et la philosophie générale qu'elle implique - lesquelles trouvent une résonance particulière dans notre groupe -, « Studià hè libertà », et compte tenu du fait que la jeunesse - que nous représentons dans cette assemblée - constitue une ressource majeure pour notre pays et son avenir, notre groupe - et plus largement notre mouvement - se préoccupe de ces questions liées aux étudiants. Il s'est donc pleinement saisi de cette problématique. Aussi, eu égard à la grande précarité et à la pauvreté qui touchent, structurellement, de nombreux corses et singulièrement les jeunes, accentuées par la crise que nous traversons, et au vu du coût financier qu'induit un départ - non par choix mais par nécessité - pour poursuivre des études, pour les jeunes corses et leurs familles, il nous semble important de mettre cette proposition à l'ordre du jour de nos discussions et travaux. Ainsi, près de trois ans après l'adoption de cette motion, un tel dispositif n'a, à notre connaissance, pas vu le jour. Nous savons que des dispositifs existent en faveur des étudiants, notamment, s'agissant du transport aérien, via l'éligibilité au tarif résident des jeunes corses, prévue dans le cadre de la délégation de service public. Or, nous aimerions connaître votre position sur cette demande spécifique, validée par l'Assemblea di a Ghjuventù, le 4 juillet 2018, et souhaiterions recueillir des informations à ce sujet. Par conséquent, ma question est la suivante : l'Assemblée de Corse et, éventuellement, le Conseil exécutif, se sont-ils saisis de cette demande ? Le cas échéant, quelles conclusions ont été tirées ? La perspective de la mise en œuvre d'un tel dispositif est-elle envisagée dans les prochains mois et les prochaines années ?

Je vous remercie.